



Votre agence de proximité.

HONORAIRES AGENCE*

Les barèmes sont exprimés toutes taxes comprises (20%)

TRANSACTION

Les honoraires comprennent la mise en publicité, les visites, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réalisation de l'acte authentique.

Aucun honoraire ne sera perçu avant la signature de l'acte authentique chez le notaire. L'agence s'engage à ne pas manier de fonds.

MONTANT DE LA TRANSACTION.	Locaux à usage D'habitation.	Locaux à usage professionnel, commercial ou industriel	Terrain à bâtir
De 15 001 à 30 000€ inclus	Forfait de 4 500€	Forfait de 4 500€	Forfait de 4 500€
De 30 001€ à 100 000€ inclus	5% du prix hors honoraires plus forfait de 3 000€	5% du prix hors honoraires plus forfait de 3 000€	5% du prix hors honoraires plus forfait de 3 000€
De 100 001€ sans limite de prix	4% du prix hors honoraires plus forfait de 3 000€	4% du prix hors honoraires plus forfait de 3 000€	4% du prix hors honoraires plus forfait de 3 000€

Pour les garages, boxes, caves, grenier d'un montant affiché jusqu'à 15 000€ un forfait de 1 500€ sera appliqué.

*Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente stipulée dans les pièces écrites.

*Nos honoraires se calculent sur le dû au mandant.

Selon le I. de l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017 les professionnels doivent veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans une majorité des transactions de vente auxquelles ils participent.

Les dérogations aux prix affichés ne sont admises que pour les affaires particulières. Cette dérogation doit impérativement rester ponctuelle et ne pas s'éloigner des conditions usuellement pratiquées.

Lorsque le professionnel n'applique pas, ou de manière très épisodique, les prix affichés, il convient d'en déduire qu'il ne satisfait pas à l'obligation d'affichage. Le barème présenté aux consommateurs serait de fait purement fictif et donc inexistant.

Une pratique commerciale trompeuse pourrait également être relevée puisque le fait de pratiquer des remises systématiques peut faire croire au consommateur qu'il bénéficie d'un avantage économique alors qu'il n'en est rien. Par ailleurs, le professionnel qui exigerait une rémunération supérieure à celle prévue sur son barème commettrait nécessairement une pratique commerciale trompeuse.

LOCALIMMO – Sarl E-TRANSACTION – Siège social : 20 rue de Condé – 60160 MONTATAIRE – 03 44 55 40 61
Siret : 437 583 016 00013. Carte professionnelle délivrée par la préfecture de l'Oise le N°T'499, détenue par Monsieur
MILOUDI Slimane en sa qualité de gérant. Assurance responsabilité civile professionnelle N°0000004271020404 par
la société AXA France IARD, dont le siège est situé au 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE CEDEX.